

Feux dans la nature

La plus grande prudence est demandée

Le Département de la gestion du territoire communique :

En raison des conditions actuelles de sécheresse, le Service cantonal de la faune, des forêts et de la nature demande aux promeneurs et pique-niqueurs de renoncer aux feux en forêt et à proximité des lisières.

Il est recommandé de n'utiliser que les places de feu aménagées et de s'assurer que les feux soient bien éteints avant de quitter les lieux.

Rappelons en outre que toute personne qui, par négligence, provoque un incendie de forêt, est susceptible d'encourir une double responsabilité civile et pénale.

Le Service cantonal de la faune, des forêts et de la nature compte sur la vigilance et la prudence de chacun et chacune.

Pour de plus amples renseignements:

Vincent Barbezat, ingénieur forestier cantonal, chef du Service de la faune, des forêts et de la nature, tél. 032 889 67 60.

Neuchâtel, le 19 août 2009